

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 2 novembre 2020 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes par voie de visioconférence, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

2020-11-243

A.1 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que le décret 689-2020 et l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 dictent de nouvelles règles applicables à l'effet que les municipalités doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux (2) mètres entre les personnes présentes;
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2 novembre 2020

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

2020-11-244

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
 - A.1 Séance du conseil à huis clos
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption des procès-verbaux**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
 - D.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 UMQ – Assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires et responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)
 - H.2 Contrat d'entretien ménager des locaux de l'hôtel de ville
 - H.3 Politique familiale municipale / Création du comité de pilotage
 - H.4 Grief numéro 2020-10 / Mandat de représentation patronale
 - H.5 Grief numéro 2020-11 / Mandat de représentation patronale
 - H.6 Mauvaises créances / Annulation de facturations
 - H.7 Programme d'aide aux collectivités rurales – MRC d'Autray / Événement « Gregory Charles en spectacle »
 - H.8 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2021
 - H.9 Travaux de balayage de la chaussée et de fauchage sur les tronçons des routes provinciales (MTQ)
 - H.10 Fourniture de services liés aux opérations de tassement de la neige pour le tronçon de la rue De Montcalm – Saison 2020-2021 / Octroi de contrat
 - H.11 Société de Récréotourisme Pôle Berthier / Demande de contribution financière 2021
 - H.12 Entente de publicité avec CTRB-TV
 - H.13 Programme d'entretien mécanique des bâtiments municipaux
 - H.14 Demande de dérogation mineure DM-04-2020 concernant l'immeuble sis au 620, rue De Frontenac
 - H.15 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
 - H.16 Contrat relatif à l'entretien hivernal – Secteurs 1 et 2 / Sentiers piétonniers et prolongement de la rue du Domaine Bellevue
 - H.17 Patinoire extérieure Vaudreuil / Saison hivernale 2020-2021
 - H.18 Automatisation des documents d'appel d'offres et de contrats
 - H.19 Remplacement d'équipements informatiques et logiciel
 - H.20 Remplacement du dôme au garage municipal / Travaux d'alimentation électrique
 - H.21 Service de camionnage avec opérateur pour le transport de neige et de glace / Saison 2020-2021
- I) Dépôt de documents**
- J) Rapport des services**
- K) Avis de motion**
 - K.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement
Projet de règlement sur les compteurs d'eau potable
- L) Adoption de règlement**
- M) Affaires nouvelles**
- N) Période de questions**
- O) Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point suivant sous l'item
« Affaires nouvelles » :

M.1 Parcs municipaux / Mandat d'inspection

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-11-245

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-246

D.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-247

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2020-09 et 2020-10 » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 863 939,49 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-248

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2020-10 » représente les dépenses encourues en octobre 2020 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en octobre 2020 détaillées au « Journal des achats en lot » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 75 272,93 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET ÉTATS COMPARATIFS

G.1 Présentation de l'état des activités de fonctionnement

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 29 octobre 2020 déposé par le service de la trésorerie.

G.2 Présentation de l'état comparatif des revenus et des dépenses de l'année courante par rapport à l'année précédente

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre de l'année courante par rapport à l'année précédente.

G.3 Présentation de l'état comparatif du budget de l'exercice courant avec les revenus et dépenses réels anticipés

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état comparatif du budget de l'exercice courant avec les revenus et dépenses réels anticipés au 31 décembre 2020.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2020-11-249

H.1 UMQ – ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET DES HAUTS FONCTIONNAIRES ET RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Berthierville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Berthierville

- Joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.
- Autorise la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-250

H.2 CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien ménager des locaux de l'Hôtel de Ville vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 20 octobre 2020 provenant de la compagnie « Entretien de Nettoyage A L J enr. » proposant le renouvellement dudit contrat aux mêmes conditions conclues en 2020 pour une période de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat d'entretien ménager des locaux de l'hôtel de ville avec la compagnie « Entretien de Nettoyage A L J enr. » pour une période de trois (3) ans, débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023 et ce, au coût mensuel de mille cinq cent vingt-neuf dollars et soixante-dix-huit cents (1 529,78 \$) plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse ainsi que la directrice générale et greffière à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-251

H.3 POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE / CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Berthierville d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que la PFM est une matière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

De procéder à la création d'un comité de la politique familiale municipale (PFM), sous la responsabilité de l'élue responsable des questions familiales (RQF), Madame Isabelle Fontaine.

De procéder à la nomination des membres formant le comité de la PFM, à savoir :

- Line Coulombe / Direction de Santé publique, CISSS de Lanaudière, CLSC de Lavaltrie
- Marc Coutu / École du Chemin-du-Roy, pavillon Saint-Joseph
- Marie Gauvreau-Leblanc / Ville de Berthierville
- Harold Lévesque / École secondaire Pierre-de-Lestage
- Alexandra Moreau / Citoyenne
- Lysianne Panagis / Chargée de projet
- Mélanie Ricard / Maison de la Famille Aux quatre vents

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-252

H.4 GRIEF NUMÉRO 2020-10 / MANDAT DE REPRÉSENTATION PATRONALE

CONSIDÉRANT le grief numéro 2020-10 déposé par le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 4676;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 16 octobre 2020 déposée par l'Union des municipalités du Québec afin d'agir à titre de représentante patronale dans le dossier dudit grief;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder le mandat à l'Union des municipalités du Québec afin d'agir comme représentante patronale dans ce dossier du grief numéro 2020-10 et ce, aux conditions stipulées dans leur offre de service datée du 16 octobre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-253

H.5 GRIEF NUMÉRO 2020-11 / MANDAT DE REPRÉSENTATION PATRONALE

CONSIDÉRANT le grief numéro 2020-11 déposé par le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 4676;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 29 octobre 2020 déposée par l'Union des municipalités du Québec afin d'agir à titre de représentante patronale dans le dossier dudit grief;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder le mandat à l'Union des municipalités du Québec afin d'agir comme représentante patronale dans ce dossier du grief numéro 2020-11 et ce, aux conditions stipulées dans leur offre de service datée du 29 octobre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-254

H.6 MAUVAISES CRÉANCES / ANNULATION DE FACTURATIONS

CONSIDÉRANT l'âge de certains comptes dus relatifs à des facturations diverses à la Ville de Berthierville et pour lesquels les efforts de recouvrement n'ont donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT que des procédures judiciaires ne seraient pas justifiées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De radier, en date du 2 novembre 2020, les comptes irrécupérables énumérés ci-dessous incluant les intérêts générés par le solde dû :

Client	No fact.	Date	Objet	Montant avant intérêt
D1504	190167	2019-06-28	Volumes non rapportés bibliothèque	139,00 \$
D1507	190168	2019-06-28	Volumes non rapportés bibliothèque	193,73 \$
D1508	190169	2019-06-28	Volumes non rapportés bibliothèque	159,78 \$
D1511	190170	2019-06-28	Volumes non rapportés bibliothèque	4,95 \$
D1512	190171	2019-06-28	Volumes non rapportés bibliothèque	78,80 \$
D1513	190172	2019-06-28	Volumes non rapportés bibliothèque	78,70 \$
D1514	190173	2019-06-28	Volumes non rapportés bibliothèque	270,14 \$
D1515	190174	2019-06-28	Volumes non rapportés bibliothèque	29,95 \$
D7025	190130	2019-05-13	Déversement site de neiges usées	2 585,00 \$
			TOTAL :	3 540,05 \$

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-255

**H.7 PROGRAMME D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS RURALES – MRC DE D'AUTRAY /
ÉVÉNEMENT « GREGORY CHARLES EN SPECTACLE »**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire insérer dans sa programmation 2021 un événement culturel avec la participation de M. Gregory Charles et l'apport d'une chorale locale;

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray a annoncé un appel de projet se terminant le 20 novembre 2020 dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs de la Politique du Programme d'aide aux collectivités rurales – MRC de D'Autray permettant l'octroi d'aide financière pouvant atteindre un maximum de 60% du coût total du projet évalué à 22 500 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation du projet de l'événement « Gregory Charles en spectacle avec la participation d'une chorale locale » dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de D'Autray;

De confirmer l'engagement de la Ville de Berthierville à payer sa part des coûts admissibles au projet;

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville les documents relatifs à la demande d'aide financière dudit projet.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-256

**H.8 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC ET AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est actuellement membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et que l'adhésion 2020 vient à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De renouveler, pour l'année 2021, l'adhésion de la Ville de Berthierville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 2 329,46 \$ plus les taxes applicables.

De renouveler, pour l'année 2021, l'adhésion de la Ville de Berthierville au Carrefour du capital humain, service offert par l'UMQ, au montant de 3 188,00 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2 novembre 2020

2020-11-257

H.9 TRAVAUX DE BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE ET DE FAUCHAGE SUR LES TRONÇONS DES ROUTES PROVINCIALES (MTQ)

CONSIDÉRANT que l'échéancier annuel du ministère des Transports du Québec est différent de celui de la Ville de Berthierville pour effectuer les travaux de balayage des rues et de fauchage sur le territoire de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la Ville désire arrimer les travaux de balayage des rues et de fauchage sur l'ensemble de son territoire afin d'offrir le même service à ses citoyens de tous les secteurs;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De signifier au ministère des Transports du Québec le désir de la Ville de Berthierville de procéder à la conclusion d'une entente afin d'effectuer les travaux de balayage de la chaussée et de fauchage des tronçons des routes provinciales de son territoire pour la saison 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-258

H.10 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS AUX OPÉRATIONS DE TASSEMENT DE LA NEIGE POUR LE TRONÇON DE LA RUE DE MONTCALM – SAISON 2020-2021 / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande d'offres de services à l'égard des opérations de tassement de la neige pour le tronçon de la rue De Montcalm, entre le rang de la Rivière-Bayonne Nord et la clôture bloquant l'accès du pont situé à l'ouest de la propriété sise au 40, rue De Montcalm;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 21 octobre 2020 déposée par Les Entreprises Berthier inc.;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du dossier lors du comité de travail tenu le 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'octroyer aux Entreprises Berthier inc. le contrat des opérations de tassement de la neige pour le tronçon de la rue De Montcalm pour la saison hivernale 2020-2021 au coût de 1 400 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à leur offre de services datée du 21 octobre 2020 et aux conditions stipulées au devis technique numéro 2020-016 préparé par la Ville de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-259

H.11 SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER / DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2021

CONSIDÉRANT la lettre datée du 9 octobre 2020 de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier relative à une demande de contribution financière dans le cadre du projet de *Circuit cyclable dans les îles de Berthier*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de cette demande lors du comité de travail tenu le 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière pour l'année 2021 au montant de 2 000 \$ à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier dans le cadre du projet de *Circuit cyclable dans les îles de Berthier*.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-260

H.12 ENTENTE DE PUBLICITÉ AVEC CTRB-TV

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'offrir à la population la possibilité d'être informée sur les activités municipales de Berthierville;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 26 octobre 2020 déposée par CTRB-TV;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 2 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'accorder à CTRB-TV le mandat relatif à la diffusion d'information pour l'année 2021 au coût mensuel de 150 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à l'offre de service datée du 26 octobre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-261

H.13 PROGRAMME D'ENTRETIEN MÉCANIQUE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville possède plusieurs bâtiments avec des équipements mécaniques;

CONSIDÉRANT que ces équipements doivent faire l'objet d'inspection et d'entretien;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Groupe CII Technologies inc., numéro 588-ST-01 / 21-22 datée du 27 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de cette offre de services lors du comité de travail tenu le 2 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer au Groupe CII Technologies inc. le contrat relativement au programme d'entretien pour les appareils de climatisation, chauffage, ventilation, chauffe-eau, déshumidification et évacuateur pour une durée de deux (2) ans débutant le 1^{er} janvier 2021 au coût de 10 860 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à leur offre de services numéro 588-ST-01 / 21-22, datée du 27 octobre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-262

H.14 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-04-2020 CONCERNANT L'IMMEUBLE SIS AU 620, RUE DE FRONTENAC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM-04-2020 concernant la propriété sise au 620, rue De Frontenac située dans les zones 4-R-10 et 4-R-11;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'un garage détaché ayant une superficie de 114.52 mètres carrés et une hauteur totale de 7.52 mètres alors que l'article 7.5.3 du règlement de zonage n° 748 permet une superficie maximale de 75 mètres carrés et une hauteur totale de 6 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'un garage détaché dans la cour arrière du terrain;

CONSIDÉRANT que, par la superficie ainsi que la hauteur projetée, la demande de dérogation ne peut être considérée comme étant mineure et qu'un garage conforme à la réglementation pourrait être construit sur le terrain;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme de refuser ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure DM-04-2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-263

H.15 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Monsieur le conseiller Denis Darveau déclare un risque de conflit d'intérêts considérant le lien familial avec Madame Diane Vincent. Pour ces raisons, il s'abstient de voter sur cette décision.

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 951 sur le Comité consultatif d'urbanisme adopté le 5 août 2019, le conseil doit nommer les membres dudit Comité;

CONSIDÉRANT que Mesdames Audrey Rocheleau et Diane Vincent ont exprimé leur intérêt pour renouveler leur mandat à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

2 novembre 2020

CONSIDÉRANT que l'article 5 dudit règlement fixe la durée du mandat des membres à deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De nommer Mesdames Audrey Rocheleau et Diane Vincent, résidentes de la Ville de Berthierville, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 8 octobre 2020 et ce, pour une durée de deux (2) ans se terminant le 8 octobre 2022.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

2020-11-264

H.16 CONTRAT RELATIF À L'ENTRETIEN HIVERNAL – SECTEURS 1 ET 2 / SENTIERS PIÉTONNIERS ET PROLONGEMENT DE LA RUE DU DOMAINE BELLEVUE

CONSIDÉRANT le contrat conclu entre les Entreprises Berthier inc. et la Ville de Berthierville, en vertu de la résolution 2019-10-272, relatif à l'entretien hivernal des rues et des trottoirs des secteurs 1 et 2 situés au nord de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le prolongement réalisé en 2020 de la rue du Domaine Bellevue sur une longueur de 175 mètres;

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer l'entretien hivernal des sentiers piétonniers situés dans les secteurs 1 et 2 de la ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'ajout des travaux d'entretien hivernal énumérés ci-dessous pour les saisons hivernales 2020-2021 et 2021-2022 et ce, au prix unitaire détaillé au bordereau de soumission faisant l'objet du contrat conclu en vertu de la résolution 2019-10-272, à savoir :

- Sentiers piétonniers :
 - Entre les rues John F.-Kennedy et Gervais : 0,065 km
 - Entre les rues Sagala et Beaulac : 0,091 km
 - Entre les rues Grégoire et Aucoin : 0,062 km
 - Entre la rue Giroux et l'avenue Gabriel-Brissette : 0,252 km
- Prolongement de la rue du Domaine Bellevue de 175 mètres linéaires situés dans le secteur 1.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-265

H.17 PATINOIRE EXTÉRIEURE VAUDREUIL / SAISON HIVERNALE 2020-2021

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie et l'ensemble des mesures à mettre en place en contexte du COVID;

CONSIDÉRANT les efforts déployés pour assurer l'ouverture de l'aréna et son maintien dans ce contexte instable;

CONSIDÉRANT la volonté d'augmenter les activités libres à l'aréna afin d'optimiser son utilisation dans un tel contexte;

2 novembre 2020

CONSIDÉRANT les statistiques de fréquentation à la patinoire extérieure Vaudreuil et l'instabilité des conditions météorologiques limitant la période d'utilisation de la glace;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

Que la patinoire extérieure Vaudreuil ne sera pas mise en opération pour la saison hivernale 2020-2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-266

H.18 AUTOMATISATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET DE CONTRATS

CONSIDÉRANT la volonté de simplifier et d'alléger les tâches liées à la rédaction et à la révision des documents liés aux processus d'appel d'offres et de contrats de gré à gré de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 1161 datée du 23 octobre 2020 déposée par la firme Edilex inc. offrant un logiciel infonuagique qui automatise la rédaction des documents d'appel d'offres et des contrats tout en assurant un encadrement juridique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'abonnement au logiciel Edilex inc. pour la période débutant le 1^{er} décembre 2020 et se terminant le 31 décembre 2023 comprenant les fonctionnalités de rédaction de documents d'appel d'offres et de contrats de gré à gré au coût total de 8 544,51 plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service numéro 1161 datée du 23 octobre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-267

H.19 REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET LOGICIEL

CONSIDÉRANT que certains postes informatiques ont atteint leur fin de vie utile;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat de six (6) licences du logiciel Office 2019;

CONSIDÉRANT la cotation numéro 5834 datée du 23 octobre 2020 déposée par la compagnie Fleetinfo;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le remplacement d'équipements informatiques pour quatre (4) postes de travail ainsi que l'achat de six (6) licences Office 2019 auprès de la compagnie Fleetinfo au coût de 5 829,30\$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service numéro 5834 datée du 23 octobre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-268

H.20 REMPLACEMENT DU DÔME AU GARAGE MUNICIPAL / TRAVAUX D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture et d'installation d'un MegaDome au garage municipal octroyé par la résolution 2020-09-197;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 30 octobre 2020 déposée par Gérard Brunelle Électrique ltée pour effectuer les travaux d'alimentation électrique et les travaux d'éclairage dudit bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Gérard Brunelle Électrique ltée le contrat relatif aux travaux d'alimentation électrique ainsi que les travaux d'éclairage au coût maximal de 6 500 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 30 octobre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-11-269

H.21 SERVICE DE CAMIONNAGE AVEC OPÉRATEUR POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET DE GLACE / SAISON 2020-2021

CONSIDÉRANT la demande de cotations numéro 2020-017 relative à la fourniture de services de camionnage avec opérateur pour le transport de neige et de glace pour la saison hivernale 2020-2021;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des cotations effectuée après 11 heures le 2 novembre 2020, à savoir :

ENTREPRISES	CAMION 10 ROUES (3 essieux) Coût unitaire Avant taxes (\$ / m ³)	CAMION 12 ROUES (4 essieux) Coût unitaire Avant taxes (\$ / m ³)	SEMI-REMORQUE (5 essieux) Coût unitaire Avant taxes (\$ / m ³)
Terrassement Baril	-----	1,55 \$ (2 camions)	1,55 \$ (2 camions)
9087-3233 Québec inc. – Gilles Hélie	-----	1,64 \$ (1 camion)	-----
Entreprise G. Dumontier inc.	1,75 \$ (1 camion)	-----	-----
Transport Éric Hénault inc.	-----	2,50 \$ (4 camions)	2,50 \$ (6 camions)

CONSIDÉRANT que les cotations dont les prix sont supérieurs au taux de référence de 1,753 \$/m³ contenu au Recueil des tarifs de transport de neige et de glace 2019-2020 du ministère des Transports du Québec ne sont pas acceptées;

CONSIDÉRANT que la compagnie 9087-3233 Québec inc. a confirmé son désistement après l'ouverture des cotations;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des résultats lors du comité de travail tenu le 2 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

De retenir les services des transporteurs selon l'ordre et les prix énumérés ci-dessous à l'égard du contrat du service de camionnage avec opérateur pour le transport de neige et de glace pour la saison 2020-2021 et ce, aux conditions décrites au document de cotation numéro 2020-017, à savoir :

Ordre d'affectation	Entreprise	Camion 10 roues (3 essieux) Coût unitaire Avant taxes (\$ / m ³)	Camion 12 roues (4 essieux) Coût unitaire Avant taxes (\$ / m ³)	Semi-remorque (5 essieux) Coût unitaire Avant taxes (\$ / m ³)
1	Terrassement Baril	-----	1,55 \$ (2 camions)	1,55 \$ (2 camions)
2	Entreprise G. Dumontier inc.	1,75 \$ (1 camion)	-----	-----

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-207 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant la zone 4-I-25 dans le but d'y permettre spécifiquement l'usage commercial « lave-autos », émis par la MRC de d'Autray le 8 octobre 2020
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Lettre datée du 5 octobre 2020 à l'égard de l'octroi d'une aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois de septembre 2020
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois d'octobre 2020
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois d'octobre 2020

K) AVIS DE MOTION

2020-11-270

**K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Projet de règlement sur les compteurs d'eau potable**

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Destrempe qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 957 concernant les compteurs d'eau potable.

M. le conseiller Sylvain Destrempe dépose le projet de règlement numéro 957 intitulé « Règlement sur les compteurs d'eau potable ».

L) **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

- **Aucun règlement pour la séance du 2 novembre 2020**

M) **AFFAIRES NOUVELLES**

2020-11-271

M.1 **PARCS MUNICIPAUX / MANDAT D'INSPECTION**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de connaître l'état de situation générale des quatre (4) parcs municipaux (Kennedy, Laferrière, Charles-Bellehumeur et Vaudreuil) afin de planifier adéquatement l'aménagement des aires de jeux et de s'assurer de l'aspect sécuritaire de chacun;

CONSIDÉRANT la proposition de services datée du 2 novembre 2020 déposée par l'organisme Loisir et Sport Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De mandater Loisir et Sport Lanaudière pour la réalisation du Programme « Parc-o-mètre » volet A comprenant entre autres le rapport sur la situation générale des quatre parcs municipaux et sur la conformité des aires de jeux selon la norme canadienne de sécurité ainsi que l'établissement d'une liste des travaux à effectuer accompagnée de recommandations et ce, au coût de 3 900,16 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 2 novembre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La population est invitée à poser leurs questions par courriel.

1) Courriel daté du 2 novembre 2020 provenant de Monsieur Marcel Mailhot

Question :

Quoi de neuf dans le dossier des médecins à Berthierville? On m'a dit que notre mairesse travaillait sur le dossier.

Réponse :

Madame la mairesse Suzanne Nantel fait état des actions posées à l'égard de ce dossier au cours des dernières semaines.

2020-11-272

O) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

2 novembre 2020

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 30.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse